

Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires & Plan de Déplacements des Administrations

Pourquoi des plans de déplacements ?

Les déplacements pour la collectivité sont un facteur vital de son développement économique mais aussi une source de coûts et de pollution pour l'environnement. Une réflexion globale de la politique de mobilité permettra de trouver un équilibre entre respect de l'environnement, du cadre de vie et contraintes économiques. [1]

Les Plans de déplacements¹ représentent un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail, domicile-école et les déplacements professionnels [2]. Ils peuvent être mis en œuvre par une entreprise, une école, une administration, un établissement recevant du public ou un secteur d'une commune.

Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES)

Dans le cadre de la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région PACA, la DREAL et la Direction régionale de l'ADEME ont conjointement engagé des mesures destinées à améliorer la qualité de l'air.

Certaines concernent les déplacements notamment au travers des Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES²). Ainsi, une des mesures des PPA rend obligatoire la mise en place d'un PDES pour les groupes scolaires primaires de plus de 250 élèves. [3]

A savoir que les trajets domicile-école sont spécifiques car fréquents et réguliers, mais surtout plus courts que les trajets quotidiens réalisés pour d'autres motifs (travail, loisir, tourisme...).

Les enfants de maternelle, comme les enfants d'école élémentaire doivent pour la plupart être accompagnés dans leurs parcours quotidiens. [3]

Le PDES sert à mettre en lumière les freins aux changements d'habitudes et les opportunités liées à la configuration des lieux et aux équipements existants qui peuvent favoriser une évolution des comportements. Il permet également d'identifier les solutions pour réduire, aux abords des écoles, le trafic automobile quotidien de transit. Enfin, il aide à discerner, puis à mettre en place, les meilleures alternatives à la voiture et les systèmes d'accompagnement collectif les mieux adaptés. [4]

¹ http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_plans_de_deplacement_PDE-PDA-PDES__cle0a5425.pdf

² http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90895_7857-plaquette-pdes.pdf

Outre ces améliorations d'ordre environnemental, le PDES permet de favoriser les liens sociaux et la convivialité entre les individus, de soutenir la pratique d'une activité physique pour les enfants...

1. Différencier PDES et démarches isolées

Des erreurs de sémantique et des amalgames sont régulièrement faits entre PDES (plan de déplacements d'établissement scolaire) et des démarches isolées de type pedibus ou « Marchons vers l'école ». Il convient donc, pour plus de clarté, de rappeler les différences entre ces notions :

Un PDES est une démarche pilotée par la commune ou l'intercommunalité ayant pour but de faire émerger un ensemble d'actions destinées à produire du report modal ; un PDES porte sur tous types de déplacements générés par l'établissement scolaire (adultes, élèves, cantine...) et sur tous les modes de déplacements. [3]

Un pedibus est une offre de service mutualisée et cogérée (par les familles elles-mêmes) destinée à accompagner à pied les enfants vers l'école selon des itinéraires préétablis sachant que la prise en charge des enfants se fait à des points de rencontre implantés sur l'itinéraire ; il s'agit donc d'une action isolée et généralement pilotée par les parents d'élèves ou une association (ou par la mairie). Un pedibus peut (ou pas) constituer une des actions (qui peuvent être nombreuses) d'un PDES dans la mesure où cette action répond ou non aux besoins locaux, mais cela n'est pas systématique : en milieu rural, par exemple, il peut arriver que les enfants viennent pour la plupart, non pas du centre du village, mais de hameaux relativement éloignés. Dans ce cas, le pedibus ne sera pas forcément la solution adaptée et on optera plutôt vers le ramassage scolaire ou le covoiturage par exemple. [3]

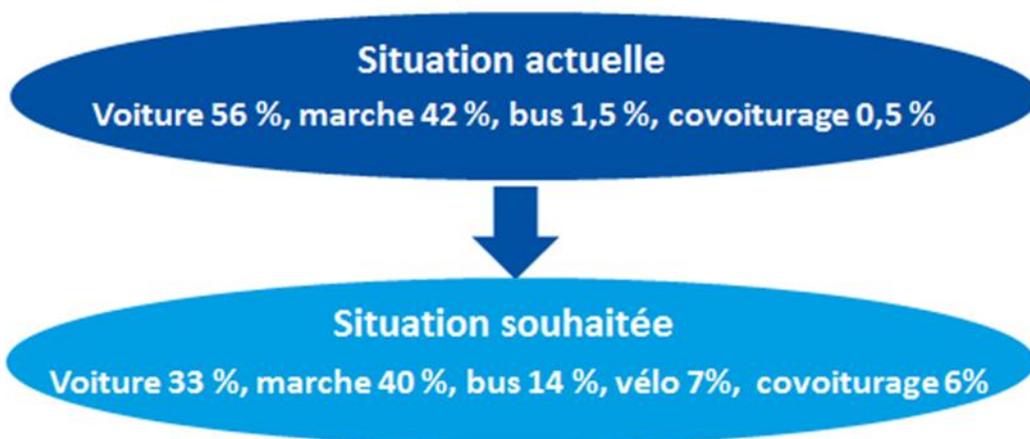
2. Mise en place d'un PDES

Un PDES consiste à :

- Réaliser un diagnostic de la mobilité et des déplacements des enfants et des parents entre le domicile et l'école, en examinant les modes de transport, les conditions de circulation et de sécurité, ainsi que les itinéraires les plus utilisés. [5]
- Proposer des actions encourageant un report modal vers les modes doux tels que la marche à pied et le vélo, ainsi que vers les modes de transport partagé et collectif : les transports publics, le covoiturage, etc.

Le diagnostic a notamment pour intérêt de révéler les objectifs des parents en termes de mobilité. En l'occurrence, il faut se rendre à l'évidence qu'en matière de mobilité, les pratiques sont libres et que pour les trajets domicile-école, ce sont la plupart du temps les parents qui décident.

A titre d'illustration, sur Martigues, le « questionnaire parents » lors de l'étape diagnostic a permis de mesurer tout simplement ces objectifs ; ils ont constitués la situation à atteindre. Aux questions posées aux parents dans le cadre de l'enquête « quel mode principal utilisez-vous actuellement ? » et « quel mode souhaiteriez-vous pouvoir utiliser ? », leur réponse était la suivante :



Sachant qu'on ne peut difficilement décider à la place des parents et leur dicter leurs pratiques, il paraît relativement légitime de considérer ces souhaits comme la finalité du PDES, sous réserve qu'on soit en mesure de répondre à la plupart de leurs attentes... [3]

Les actions à mettre en place par la suite dépendront donc des objectifs fixés par chaque école et devront donc être adaptées pour être cohérentes. Des mesures d'accompagnement peuvent venir appuyer les actions mises en place pour les rendre plus efficaces (ex : Dans le cadre de la mise en place d'un pédibus/vélo-bus, il est judicieux d'installer des aménagements sécurisants leurs itinéraires, d'un parking à vélo...).



Line de Vélo-bus [6]



Ligne de Pédibus [7]

L'annexe 1 de cette note recense plusieurs actions phares souvent mises en place dans les différents PDES. Air PACA peut proposer éventuellement son expertise et/ou son accompagnement selon les actions choisies.

Plans de Déplacements des Administrations (PDA)

Le Plan de Déplacements des Administrations (PDA) s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie qui concerne toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Dans le cadre de la mise en place de son Agenda 21, la région PACA a engagé depuis 2009 un PDA qui s'adresse aux agents des collectivités.

Il s'appuie sur une vision globale des déplacements d'une administration pour établir un programme de solutions de mobilité visant à modifier les comportements. Plus précisément, il s'agit d'infléchir la prédominance de la voiture individuelle au profit de l'usage des transports collectifs, du covoiturage, des modes doux... pour des raisons économiques, sociales et environnementales. [8]

La mise en œuvre d'un PDA apporte de nombreux bénéfices pour la collectivité :

- Une baisse des coûts de transport des collaborateurs et donc plus de pouvoir d'achat,
- Une réduction du stress et de la fatigue liés aux déplacements en voiture,
- Une réduction des risques d'accidents liés aux déplacements,
- Une meilleure accessibilité pour les collaborateurs, partenaires et visiteurs,
- Gain de places de parking pour les visiteurs, fournisseurs...
- Un projet fédérateur et porteur d'image,
- Une attitude citoyenne et éco-responsable,
- De manière plus générale et du point de vue de la collectivité, la multiplication des PDA doit permettre, à terme, de diminuer le trafic routier et les nuisances associées (insécurité routière, pollution, bruit). [1]

1. Mise en place d'un PDA

Un PDA consiste à :

- Réaliser un diagnostic de la mobilité de l'administration concernée :
 - Déplacements domicile-travail des employés,
 - Déplacements professionnels du personnel pendant les heures de travail, des visiteurs et partenaires.
- Identifier les meilleurs moyens d'inciter les usagers à faire une part croissante de ces déplacements autrement qu'en voiture.

La réussite d'un PDA repose sur une collaboration de plusieurs intervenants : direction de l'entreprise et représentants du personnel, collectivité locale, Autorité Organisatrice des Transports et exploitant transports, consultant en mobilité...

Les solutions simples et faciles à mettre en œuvre sont préférables aux solutions ambitieuses mais compliquées, qui peuvent ne jamais voir le jour par manque d'assiduité ou de changement de volonté des dirigeants.

Tous les acteurs du PDA (les employés, la collectivité...) en sont gagnants car la voiture coûte cher à tout le monde (carburant et entretien, mais aussi espace immobilisé pour le stationnement, construction et maintenance de voiries mais aussi indirectement santé publique...). [5]

L'annexe 2 de cette note recense les actions phares que l'on retrouve dans de nombreux PDA. Air PACA peut proposer éventuellement son expertise et/ou son accompagnement selon les actions choisies.

Conclusion : des plans pour favoriser les modes doux pour les déplacements quotidiens

Le Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires a pour vocation, en l'occurrence, de réunir les conditions nécessaires et favorables au changement des pratiques modales dans l'objectif de réduire l'utilisation de la voiture individuelle au profit des modes de déplacements dits « alternatifs » pour influencer positivement sur la vie des écoliers. [3]

Le Plan de Déplacements des Administrations poursuit l'objectif de diminuer les impacts négatifs environnementaux, sociaux et économiques liés aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail. Il vise plus largement à améliorer la qualité de vie au quotidien des employés de la collectivité par des réflexions d'ordre organisationnelles. Il doit permettre d'améliorer l'accessibilité de tous les sites de la région et encourager l'intérêt pour l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture : les transports en commun, le vélo, la marche à pied et les autres services ou pratiques de déplacements (covoiturage, auto-partage, information et communication...). [9]

Annexe 1

<u>Action du PDES</u>	<u>Proposition d'Air PACA</u>
Organiser des ramassages scolaires à pied ou à vélo	
Mettre en place des aménagements sécurisants les itinéraires d'accès des piétons / cyclistes	
Faire installer ou agrandir un garage à vélos	<p>Pour encourager et accompagner la démarche, utilisation et lien vers l'outil personnalisé des gains</p> <p>http://itinerair.airpaca.org</p>
Prévoir des aménagements de voirie (ex : voie de dépose-minute)	<p>Estimation du gain d'émission de polluant et GES à partir du nombre de voitures substituées</p> <p>Besoin de connaître à minima le nombre de km évités pour faire le calcul</p>
Favoriser le covoiturage entre parents d'élèves Création d'une base de données des personnes désireuses de covoiturer	
Adapter les horaires de bus	
Organiser une journée sans voiture	<p>Calcul du gain d'émission sur la journée.</p> <p>Besoin de connaître à minima le nombre de km évités ou la réduction moyenne de trafic sur la zone</p>
Faire participer l'établissement à des événements en faveur d'une mobilité durable	<p>Utilisation de l'outil « L'Air et Moi »</p> <p>Guide des Bonnes ManiAIR : http://www.airpaca.org/sites/paca/files/atoms/files/guide_bonnes_maniair_2015_net_0.pdf</p>
Apporter des conseils pratiques aux familles Stratégie de communication en faveur des modes doux	<p>Améliorer la Qualité de l'air : http://www.airpaca.org/sites/paca/files/publications_import/files/150100_AirPACA_plaq_accompagnement_acteur_net.pdf</p> <p>Qualité de l'air : les bons plans pour agir : http://www.lesbonsplanspourlair.org/</p> <p>Qu'est-ce que je respire ? http://www.airpaca.org/sites/paca/files/publications_import/files/140131_AirPACA_plaq_GP_cequejerespire_net.pdf</p>
Organiser un challenge de l'école la plus écomobile.	-

Annexe 2

<u>Action du PDA</u>	<u>Proposition d'Air PACA</u>
Aider financièrement les employés pour un abonnement aux transports en commun	Report modal sur les transports en commun
Obtention d'une carte gratuite de transport en commun pour les nouveaux arrivants (30 voyages ou +)	→ Calcul du gain d'émission (selon le nombre de km effectués en voiture privée évités)
Prêt de vélo par l'employeur pour les déplacements domicile-travail	Report modal sur le vélo
Financement partiel d'équipements pour les cyclistes	→ Calcul du gain d'émission (selon le nombre de km effectués en voiture privée évités)
Mise à disposition de services (kit de sécurité : gilet jaune, vêtements anti-pluie) ou matériel de réparation	Pour encourager, valoriser et accompagner la démarche, utilisation et lien vers l'outil personnalisé des gains
Création de douches et de vestiaires	http://itinerair.airpaca.org
Organiser et limiter le stationnement / Réservation de places de stationnement pour les covoitureurs	Estimation du gain d'émission selon le nombre de voitures substituées et surtout, le nombre de km en moins effectués avec une voiture privée
Réaliser une banque de données inter-employeurs de covoiturage	
Privilégier l'usage du train pour les déplacements professionnels hors agglomération (vers Paris notamment)	Pour encourager, valoriser et accompagner la démarche, utilisation et lien vers l'outil personnalisé des gains
Mettre en place un système de visio-conférence pour certaines réunions nécessitant des déplacements réguliers.	http://itinerair.airpaca.org
Achat de véhicules d'entreprises plus propres	Pour encourager et accompagner la démarche, utilisation et lien vers l'outil personnalisé des gains
Proposer une prime à l'achat d'un véhicule propre	http://itinerair.airpaca.org
	-

Bibliographie

[1] SEQUOVIA – Développement Durable et Entreprise

<http://www.sequovia.com/solutions-developpement-durable/plan-deplacement-des-administrations.php>

[2] Centre de ressources pour les Plans Climat-Energie Territoriaux

<http://www.pcet-ademe.fr/demarches-outils/outils-thematiques/transport-mobilite>

[3] Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement Méditerranéen

Guide « PDES 2013 » - version novembre 2013

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_PDES_05_11_13_cle09ea1f.pdf

[4] Réseau Régional de l'Ecomobilité en Midi-Pyrénées

<http://www.mobidule.org/>

[5] Fédération française des Usagers de la Bicyclette

<http://www.fubicy.org/>

[6] Portail d'information du Grand Sud

<http://www.ladepeche.fr/article/2011/03/15/1035354-colomiers-a-l-ecole-a-velo-on-depasse-les-autos.html>

[7] Ethicologique

<http://ethicologique.org/index.php/aller-a-lecole-a-pied-avec-le-pedibus/>

[8] Erea-conseil

<http://www.erea-conseil.fr/savoir-faire/savoir-faire-urbanisme/247-plans-de-deplacements-dentreprises-et-dadministrations.html>

[9] Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

<http://www.regionpaca.fr/developpement-durable/laqenda-21/plan-de-deplacement-de-ladministration.html>

Responsable de publication : T. Aleixo - Publication : 03/2015

contact.air@airpaca.org

Siège social

146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues

Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06

www.airpaca.org